

**EXTRAIT DES REGISTRES
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de NOGUERES
SEANCE DU 22 AVRIL 2014**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille quatorze, le vingt-deux avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOGUERES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc MARTIN, Maire.

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

PRESENTS :

BORDENAVE Geneviève - CARSUZAA Françoise - CAPDEVILA
Camille - FILANDRO Isabelle - LACHAIZE Laurent - LAMANOU
Didier - LARA Firmin - NAVARRO Bruno - SOURBE Céline

Date convocation

16/04/2014

EXCUSEE: DELLUC-DARBAS Marie-Luce

Affichage convocation

16/04/2014

SECRETAIRE DE SEANCE : CARSUZAA Françoise

Objet : PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) / Complément et annonce des objectifs communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 01 août 2013, le conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Pour les raisons énoncées plus bas, l'étude n'a pas encore démarrée et un bureau d'études devrait être désigné prochainement dans le cadre d'un appel d'offres:

- la consultation a dû attendre le budget 2014,
- le porter à connaissance de l'Etat a été reçu assez longtemps après le vote des budgets,
- la CCL devait devenir la CCLO par fusion avec la CCCO,
- les élections municipales étaient attendues,
- la loi ALUR longuement débattue n'a été définitivement promulguée que le 24 mars 2014 et publiée le 26 mars 2014,
- le PPRI a finalement été approuvé en décembre 2013,
- le PPRT devrait prochainement être soumis à enquête publique

Avant démarrage de l'étude et de la consultation, il est encore possible et même nécessaire de préciser les objectifs de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

REAFFIRME son intention d'élaborer un plan local d'urbanisme,

DIT que les objectifs politiques de la Commune dans le cadre de cette procédure sont :

- dégager et recenser les dents creuses laissées par le PPRT SOBEGI, et le PPRT en cours d'achèvement sur Pardies en tant que potentiel sur le village en terme d'habitat individuel ;
- mener une petite contre-expertise de la zone inondable afin de pouvoir
 - o étudier les potentialités de la zone verte en cœur de zone rouge pour y réaliser de l'habitat individuel;
 - o mener une réflexion sur le petit pôle d'équipement public (ancienne salle des fêtes, fronton et actuelle salle des fêtes) et y dégager une perspective d'accueil de services administratifs qui laisserait l'espace-mairie et parkings libre en termes d'accueil,
- étudier l'espace de l'ancien moulin comme espace naturel d'accueil et de détente.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Maire,

Jean-Luc MARTIN

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 2/5/14

Publié le 02/05/2014

